



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONTEXTE ET ACTUALITÉS

**SOUS-DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE**

# Contexte et priorités

## *Amortir la crise du logement*

---

- Soutenir la construction de logement dans les zones marquées par une tension immobilière
- Poursuivre la rénovation du parc ancien
- Améliorer la qualité du cadre de vie, en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville.

A noter :

- Annonces des 22 lauréats « territoires engagés pour le logement »
  - PJJL « habitat dégradé et grandes opérations d'aménagement » : yc renforcement du DPU, de la « concession d'aménagement », ainsi que de la portée juridique de la GOU et de l'OIN
  - PJJL « logement des classes moyennes » : yc mesures en faveur de la régulation foncière et du renouvellement urbain (zones d'activités économiques et zones pavillonnaires)
  - Proposition de loi Daubié visant à faciliter la transformation des locaux commerciaux en logement
  - Proposition de loi Le Meur pour remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue
  - Confortement des OFS (arrêté du 11 décembre 2023 revalorisant les plafonds de ressource applicables aux preneurs en BRS et publication imminente du décret relatif aux BRSA).
-

# Contexte et priorités

## *Soutenir la redynamisation économique*

---

- Revitaliser les territoires fragiles (« actions cœurs de ville », « petites villes de demain », « France ruralité »),
- Encourager la transformation des zones d'activités en déshérence (AMI zones commerciales périurbaines et confortement des PPA/GOU en faveur du remembrement des ZAE),
- Accélérer la reconquête industrielle du pays (lois AER et NUKE, loi industrie verte, et « sites industriels clés en main »)
- Soutenir l'innovation (France 2030),
- Renforcer le maillage territorial par le développement d'infrastructures pour le transports de biens et de personnes (décisions du conseil d'orientation des infrastructures et « services express régionaux métropolitains »).

A noter :

- Annonce des 74 lauréats du plan de transformation des zones commerciales
  - Lancement des ateliers de territoires pour les 6 lauréats « territoires productifs »
  - PJJ « simplification » en cours de préparation.
-

- Poursuivre les COP régionales sous l'égide du SGPE
- Mettre en œuvre la réforme de réduction de l'artificialisation des sols (loi du 20 juillet 2023)
- Les recompositions spatiales face aux risques naturels et aux effets du réchauffement climatique
- Mettre en œuvre la feuille de route de décarbonation de la filière de l'aménagement.

A noter :

- Reconstitution du Fonds Vert (dont mesures « recyclage foncier » et « renaturation des villes »)
  - Publication des décrets d'application « ZAN », de la circulaire du 31 janvier 2031 et des fascicules interprétatifs. Concertation arrêté « projets d'envergure national ou européenne ».
  - Comité national « trait de côte » sur les modalités de financement des recompositions littorales
  - Lancement de la 12ème campagne de labellisation EcoQuartier (candidatures pour le 29 mai).
  - Révision du plan « Nature en Ville » (en prévision du règlement restauration de la nature).
  - La consultation imminente sur le décret / arrêté « sites naturel de compensation, de restauration et de renaturation ».
  - Programme « Art, Urbanisme et Ecologie » (GIP EPAU) en résonance avec le New BauHaus
-